Not 1, TPL 11 3/8" x 8 1/8"

MONTRÉAL, ce 1838.

MONSIEUR,

Il vient de se former, dans cette ville, une Association de Canadiens, sous la désignation D'ASSOCIATION LOYALE CANADIENNE, à l'effet de prendre les moyens nécessaires pour maintenir les liens qui nous attachent à la Grande-Bretagne, veiller à la conservation de tous les droits, libertés et priviléges qui nous sont garantis par la Constitution actuelle, ainsi que pour s'opposer à la réunion des deux provinces, demandée par une partie de la population anglaise de cette ville.

Vous verrez par la copie ci-incluse des Règles de l'Association, dont vous avez été choisi Membre Correspondant, comment elle est composée, et vous êtes prié de former, dans votre paroisse, un Sous-Comité, et d'employer toute votre influence pour que cette Association soit composée d'hommes loyaux et amis de leur pays.

Nous vous envoyons, en même temps, copie de la Requête adoptée par le Comité d'ici, pour la faire signer dans le plus court délai, et par le plus de personnes que vous pourrez, après quoi, vous voudrez bien nous la renvoyer immédiatement. Vous aurez la bonté, en faisant signer les Requêtes, de vous conformer aux instructions suivantes :

Les signatures par une croix, des personnes qui ne savent pas écrire devraient être reçues par un Notaire ou un Juge de Paix, ou par deux témoins, quand on ne pourra avoir l'assistance de Notaire ou de Juge de Paix ; et ces signatures seront attestées en la manière suivante : "*Nous certifions que les* "*signataires ci-dessus ont été reçues en notre présence, les personnes qui n'ont* "*fait qu'une croix déclarant ne savoir signer.*"

Les signatures seront prises par triplicata, vû qu'il y a trois Requêtes, l'une au Roi, et les autres aux deux Chambres du Parlement.

Chaque personne est priée d'ajouter à sa signature ses qualités, comme Seigneur de, &c. Officier de Milice, avec son grade, jusqu'à celui d'Enseigne inclusivement ; Curé de la Paroisse de, &c. Juge de Paix ; ou sa profession, comme Notaire, Médecin, &c.

Comme il est important que le Parlement sache que c'est la très grande majorité des habitans du pays qui s'opposent à cette Union, qui, si elle avait lieu, serait si fatale aux intérêts de la Province ; le Comité de cette ville se tient très assuré de votre co-opération active.

Vous voudrez bien aussi nous accuser la réception de la présente, et nous informer du temps où vous pensez que la Requête pourra nous être renvoyée, en nous adressant vos lettres, par une occasion *très sure*, ou par la poste, franche de port, à HYPOLITE GUY et PIERRE LOUIS PANET, Écuyers, Secrétaires de l'*Association Loyale Canadienne*, à Montréal.

Nous sommes,

Monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,